

République Française
Arrondissement de NEUFCHATEAU
Département des Vosges
COMMUNE DE DARNEY
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
du 27 novembre 2020

Etaient présents : M. Yves DESVERNES - M. Jean Marc BOUSCHBACHER - M. Thibault HEINTZ - M. Pascal FERRARD – M. Christophe DEMARQUE - Mme Yasmine AKSU
Mme Thérèse LALOGÉ - Mme Agnès JEANMICHEL - M. Patrick ALBERTOLI –Mme Sylvie PALUMBO - M. Régis BELGERI – Mme Coralie THOUVENOT

Excusés :

Mme Petra LAURAIN pouvoir à M. J-Marc BOUSCHBACHER
Nicole DELAVILLE pouvoir à M. Yves DESVERNES

Absent : M. Anthony SCHIARATURA

Date de la convocation : 19 novembre 2020

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du secrétaire de séance
- Approbation du dernier procès-verbal
- 1- Location garage
- 2- Budget Commune : votes de crédits
- 3- RIFSEEP
- 4- Personnel communal : remboursement des frais
- 5- Eau/Assainissement : remboursement des frais de personnel
- 6- SDANC : avis sur une demande de retrait
- 7- Contrat syndic : copropriété Barbeline
- 8- Achat de bons cadeaux
- Informations et questions diverses.

Début du conseil : 20 h 00

Monsieur le Maire demande de modifier l'ordre du jour en ajoutant les points suivants :

- 9 - Vente d'une parcelle au lotissement l'Hexagone
- 10 - Admission en non valeur
- 11 - Vote de crédits budget Assainissement
- 12 - Convention de mise à disposition d'un local à la Barbeline

DÉSIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SÉANCE

En vertu de l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités *Territoriales* (C.G.C.T), le Conseil Municipal désigne son secrétaire lors de chacune de ses séances.

Mme Agnès JEANMICHEL est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU DERNIER PROCÈS VERBAL

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 30 octobre 2020 Monsieur le Maire demande si les conseillers ont des remarques particulières à formuler.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

1 – LOCATION GARAGE (délibération n° 2020.11.27 /01)

Monsieur le Maire indique que Mademoiselle Aude LAURENT a donné son congé pour la location du garage Place André Barbier au 31 décembre 2020.

Monsieur Pascal FROMENT souhaite louer ce garage à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de un an, renouvelable par tacite reconduction.

La location est fixée à 31.00 € mensuels révisables.

A l'unanimité, le Conseil accepte cette demande.

2 – BUDGET COMMUNE : VOTES DE CREDITS

Madame Agnès JEANMICHEL présente les différents besoins à l'Assemblée.

- 1- Acquisition d'extincteurs pour 288 €, (délibération n° 2020.11.27/02)
Ces crédits n'étant pas prévus au budget, il est nécessaire de voter au compte 21568 la somme de 288 € par prélèvement au compte 022 dépenses imprévues.
- 2- Don Prikawski. (délibération n° 2020.11.27/02-1)
Le solde du don pour un montant de 1894.86 € a été versé par l'Etude notariale.
Afin de respecter les volontés de Mme Prikawski, il y a lieu d'affecter cette somme aux travaux du Château.
Il est proposé de voter les crédits suivants :
En recette au compte 10251 la somme de 1894.86 €
En dépense au compte 21318 opération 472 la somme de 1894.86 €
- 3- Travaux de voirie (délibération n° 2020.11.27/02-2)
Il est nécessaire de voter les crédits complémentaires suivants pour régler les travaux de trottoirs de la rue Saturnin Humblot .
Le transfert de crédits suivants est préconisé :
Dépense au compte 2315 opération 438 pour 5800 € par prélèvement au compte de Dépense 2315 opération 367 rue de la République.
- 4- Facturation de participations scolaires aux communes et Facture EDF de 2016 et 2017 (délibération n° 2020.11.27/02-4)
Les communes de Provenchère les Darney, Le Clerjus et Hennezel sont redevables de participations scolaires pour les années 2015 à 2017.

Provenchères les Darney a contesté cette facture dès son émission et a délibéré en ce sens.
Le Clerjus a contesté une partie des factures, un enfant était en Clis et les autres en primaire, par délibération lors de la réception des titres exécutoires.

Hennezel a reçu plusieurs factures de même nature pour des enfants en garde alternée

Monsieur le Maire propose les annulations suivantes :
Pour Provenchères les Darney la totalité de la somme, soit 291.36 €
Pour Le Clerjus, un montant de 638.55 €
Pour Hennezel, 50% de la somme due ; soit 434.85 €

Le Conseil municipal, accepte ces annulations à l'unanimité.

Afin de pouvoir comptabiliser ces annulations, il faut prévoir les crédits budgétaires suivants :

Vote de crédits au compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) la somme de 1 770 € par prélèvement au compte de dépenses imprévues 022.

Un ordre de reversement (AM 2/2017) à l'encontre de EDF a été comptabilisée à tort. La somme a été déduite de la facture suivante.
(délibération n° 2020.11.27/02-3)

Pour EDF la totalité de la somme ; 231.01 €.

Monsieur le Maire propose l'annulation de ce montant.

Le Conseil municipal, accepte cette annulation à l'unanimité.

Afin de pouvoir comptabiliser cette annulation, il faut prévoir des crédits budgétaires suivants :

Vote de crédits au compte 673 (Titres annulés sur exercices antérieurs) la somme de 240 € par prélèvement au compte de dépenses imprévues 022.

Les Conseillers à l'unanimité acceptent l'ensemble de ces votes de crédits.

3 - RIFSEEP (délibération n° 2020.11.27 /03)

Monsieur le Maire propose une augmentation du montant du RIFSEEP à compter du 1^e janvier 2021 :

- * pour les services administratifs à 103.34 € mensuels pour les personnels à temps complet
- * à 64.29 € mensuels pour le personnel à temps partiel.
- * et un montant identique pour tous les personnels techniques fixé à 60 € mensuels.

Ces modifications engendrent des augmentations des dépenses budgétaires de 2 227.56 € par an.

Dans le même temps, il propose, en accord avec les services administratifs, la fermeture de la Mairie le samedi matin où la fréquentation est moindre ; ce qui entraîne une baisse des dépenses budgétaires de 2 486.76 €.

Les horaires des personnels administratifs seront modifiés à compter du 1^e janvier 2021 : du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Les horaires d'ouverture de la Mairie restent inchangés – sauf fermeture du samedi matin.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve l'ensemble de ces modifications.

4 – PERSONNEL COMMUNAL : REMBOURSEMENT DE FRAIS

(délibération n° 2020.11.27/04)

Les modalités de règlement des indemnités de mission et frais de déplacement des agents sont actuellement fixées par :

- l'article 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale
- les décrets n° 2001-654 du 19 juillet 2001, n° 2006-781 du 3 juillet 2006, n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006
- l'arrêté du 11 octobre 2019 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 modifié fixant les taux des indemnités de mission prévues à l'article 3 du décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006

Considérant qu'il convient de tenir compte des dispositions du décret n° 2019-139 du 26 février 2019 modifiant le décret n° 2006-781 du 3 juillet 2006 fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires

A l'unanimité, le conseil accepte le remboursement de frais des personnels selon le barème en vigueur.

5 – EAU / ASSAINISSEMENT :

REMBOURSEMENT DES FRAIS (délibération n° 2020.11.27/05 ; (délibération n° 2020.11.27/05-1)

Les frais de personnel sont supportés par la section de fonctionnement du budget principal, il y a lieu de prélever sur les budgets Eau et Assainissement les remboursements de ces frais.

Monsieur le Maire propose une somme forfaitaire chaque année, à hauteur de celle inscrite aux 2 budgets annexes au compte 621.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

6 - SDANC : AVIS SUR UNE DEMANDE DE RETRAIT

(délibération n° 2020.11.27/06)

La commune de Moncel-sur-Vair demande son retrait du SDANC suite à la création d'un Service Public d'assainissement non collectif au 1^{er} janvier 2021.

Le SDANC a approuvé ce retrait en date du 22 octobre 2020 et demande à toutes les communes membres de délibérer.

Ce retrait est approuvé à l'unanimité des membres présents.

7 - CONTRAT SYNDIC : COPROPRIETE BARBELINE

(délibération n° 2020.11.27/07)

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée que la copropriété « La Barbeline » située route de Vittel est à ce jour sans syndic.

Toute copropriété se doit en avoir un.

Le syndic peut être un professionnel ou un non professionnel choisi par les copropriétaires. La durée maximale du mandat du syndic est de 3 ans.

Vu la complexité administrative et juridique, Monsieur le Maire propose de mandater un professionnel, Century 21 sise à Vittel pour la création et la gestion de ce syndic.

Le coût annuel serait d'environ 2000 € par an répartis à entre chaque copropriétaire ; soit environ 500 € pour la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier la gérance de la copropriété de la Barbeline à Century 21 et autorise Monsieur le Maire à signer le contrat de syndic.

8 - ACHAT DE BONS CADEAUX

(délibération n° 2020.11.27/08)

La crise sanitaire suite à la Covid a contraint la Municipalité à annuler le repas de l'âge d'or.

Afin de ne pas pénaliser nos aînés Monsieur le Maire propose l'envoi de bons d'achat nominatifs de 20 € à chaque Darnéen de 70 ans et plus, à dépenser dans un commerce local avant le 31 mars 2021.

Une lettre sera adressée à tous les commerçants pour leur annoncer cette initiative communale.

Pour les Darnéens qui séjournent à l'EHPAD, un ballotin de chocolats leur sera offert.

Après en avoir débattu, le Conseil accepte à l'unanimité l'ensemble de ces propositions

9 - VENTE DE PARCELLE LOTISSEMENT L HEXAGONE

(délibération n° 2020.11.27/09)

Madame Sonia JAVELOT et Monsieur Olivier THIEBAUT ont déposé une option pour l'acquisition d'une parcelle de terrain au Lotissement numérotée A 626 pour une surface de 1473 m² au tarif de 12 € le m².

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE de vendre cette parcelle à Mr THIEBAUT et Mme Sonia JAVELOT

AUTORISE de Monsieur le Maire à signer le compromis et l'acte de vente et toutes pièces et documents se rapportant à cette décision.

10 - ADMISSION EN NON VALEUR

(délibération n° 2020.11.27/10)

Monsieur le Maire informe les conseillers, que la commission de surendettement de Meurthe et Moselle a décidé, le 8 janvier 2019, l'effacement des dettes d'un administré ayant séjourné dans la commune pour un montant de 292.40 € sur le budget eau et un montant de 113 € sur le budget assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité cet effacement de dettes et les inscrit au compte 6542 « créances éteintes ».

11 - VOTE DE CREDITS BUDGET ASSAINISSEMENT

(délibération n° 2020.11.27/11)

Afin de mandater l'admission en non valeur sur le budget assainissement, il faut ouvrir des crédits au compte 6542 (créances éteintes) pour 113 € par prélèvement au compte 6817.

Les Conseillers votent ces crédits à l'unanimité.

12 - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL A LA BARBELINE

(délibération n° 2020.11.27/12)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que l'Association Les PEP 88, représentée par madame Françoise KERANGUEVEN sollicite la Commune pour une mise à disposition d'un local, à la Zone d'activité La Barbeline 10 Route de Vittel, pour y entreposer temporairement un véhicule de l'Association à compter du 16 décembre 2020.

Une convention définissant les modalités de mise à disposition du local sera établie avec l'Association.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, Accepte la mise à disposition gracieuse (avec convention) du local Précise qu'en cas de location ou vente de la cellule, le local devra être libéré dans un délai de un mois.

Approuve les termes de la convention à passer et autorise Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition.

Informations et questions diverses

- Monsieur le Maire informe les Conseillers que les membres de la Commission communale des impôts est établie par les services fiscaux et donne le résultat aux élus.
- Les élections départementales et régionales 2021 devront être organisées le même jour. 2 bureaux de vote devront être installés.
- La subvention du département pour les travaux de voirie de la ruelle de la Marcarerie et du Grand Pré s'élève à 20 %.
- Le SICOTRAL a installé un container à papiers près de l'école. A chaque fois qu'il sera rempli, la coopérative scolaire percevra 25 €. L'école qui aura obtenu le plus de tonnage aura une prime de 100 €.
- Michel Fournier, Maire des Voivres, est élu président national des maires ruraux.
- Monsieur Gaël ROUSSEAU, nouveau Sous Préfet est venu à la rencontre des élus le 19 novembre dernier.

Une rencontre de Monsieur le Sous Préfet avec les commerçants, les services de l'Etat, les services du Département, les élus communaux et l'architecte des bâtiments de France sera organisée en janvier.

- Nomination d'un nouveau Préfet : Monsieur Yves SEGUY.
- La Fédération médico sociale prévoit la réhabilitation de bâtiments rue des Pavillons (ex pavillons de l'hôpital)

En ce qui concerne la maison rue Jules Ferry, leur appartenant, la FMS aurait un acheteur sérieux

- Monsieur Kontor de l'ONF accepte d'accompagner les élus de la commune pour une visite guidée en forêt le samedi 5 décembre.
- Mr Agapie, dentiste à la maison de santé, a acheté une maison à Darney et envisage la location d'un nouveau local à la maison de santé pour y pratiquer la chirurgie dentaire.
- Une psychologue effectuera des consultations 3 fois par semaine à la maison de santé à compter du 2 janvier 2021
- Les travaux de peinture du couloir et des toilettes de la mairie sont terminés.
- Les travaux de peinture à la salle des fêtes seront réalisés en décembre.
- Les travaux prévus au logement de la MPT seront réalisés au printemps.
- La pose des menuiseries (fenêtres) à la mairie sont prévue au printemps.
- Le changement de porte extérieure à la MPT se fera en décembre.
- Le locataire du logement situé au dessus de la mairie a donné son congé.
- En prévision : changement du chauffe-eau du stade de foot Robert Claude, mise aux normes électriques du musée slovaque.
- les compteurs linky sont installés sur les installations de la commune. Des réglages sont à prévoir au niveau de la puissance.

- une nouvelle campagne de stérilisation de 40 chats est prévu : un don de 1 400 € est octroyé par 30 millions d'amis.

- Les conseillers départementaux, accompagnés du Maire et de représentants de la Communauté de Communes ont rendu visite à 2 entreprises darnéennes, en excellente santé : Extrême Loisirs et Garage Thiebaut.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 34

Darney, le 7 décembre 2020

Le Maire
Y. DESVERNES

